REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS

ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

OES FOREIS ET OF TANK OF FORESTRY AND HOLD OF FORES

BP : 34 430 Yaoundé Tél : (+237) 242 23 49 59 Site web:

www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

1 2 MARS 2019

Yaoundé, le

4 0 3

/L/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur de la Société Exploitation Doussié Blanc (SEDB) BP: 12865 Douala

Réf: V/L Nº 16/SEDB-19 du 25 février 2019

Objet: Demande de renouvellement de l'autorisation d'ouverture du Parc de Rupture de Lendi/Kribi

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre correspondance citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je marque mon accord pour le renouvellement de votre parc de rupture situé à Lendi/Kribi, Arrondissement de Kribi 1^{er}, Département de l'Océan, Région du Sud, pour une période ne pouvant excéder le **31 décembre 2019**.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite

considération.

Copie:

-DRFOF/Sud

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

-----SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

BP: 34 430 Yaoundé Tél: (+237) 242 23 49 59

Site web: www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

_____ SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

Yaoundé, le 1 2 MARS 2019

/AOPR/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PARC DE RUPTURE DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise la Société Exploitation Doussié Blanc (SEDB) SARL BP: 12865 Douala, à réutiliser son parc de rupture situé à Lendi/Kribi, Arrondissement de Kribi 1er, Département de l'océan, Région du Sud.

Les bois en provenance de ce parc devront toujours être accompagnés des lettres de voiture en cours de validité, paraphées par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune De l'Océan.

En outre, ce dernier devra au préalable s'assurer que les bois stockés sont d'origine légale et proviennent exclusivement de la vente de coupe 08 01 237 attribuée à la société BMC et de la vente de coupe 07 03 315 attribuée à **SOFOCAM** pour son approvisionnement en grumes.

En foi de quoi la présente autorisation, valable jusqu'au 31 décembre 2019, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LOVE DU CAN

Le Ministre The Minister Yaoundé, le

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

Des forestr Jules Doret NDONGO

1 2 MARS 2019

AMPLIATIONS:

- DF/MINFOF
- BNC
- DRFOF/Sud
- Intéressé
- Archives/Chrono.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

-----SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

-----DIRECTION DES FORETS

BP: 34 430 Yaoundé Tél: (+237) 242 23 49 59 Site web:

www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

_____ SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL -----

FORESTRY DEPARTMENT -----

Yaoundé, le 1 2 MARS 2019



/AOPR/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SA

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PARC DE RUPTURE DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise la Société Exploitation Doussié Blanc (SEDB) SARL BP: 12865 Douala, à réutiliser son parc de rupture situé à Yassa/Bakoko, Arrondissement de Douala 3^{ème}, Département du Wouri, Région du Littoral.

Les bois en provenance de ce parc devront toujours être accompagnés des lettres de voiture en cours de validité, paraphées par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Wouri.

En outre, ce dernier devra au préalable s'assurer que les bois stockés sont d'origine légale et proviennent exclusivement de la vente de coupe 08 01 237 attribuée à la société BMC et de la vente de coupe 07 03 315 attribuée à **SOFOCAM** pour son approvisionnement en grumes.

En foi de quoi la présente autorisation, valable jusqu'au 31 décembre 2019, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Yaoundé, le

1 2 MARS 2019

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE

FORETS Jules Doret ND

AMPLIATIONS:

- DF/MINFOF
- BNC
- DRFOF/LT
- Intéressé
- Archives/Chrono.